

VOL. 10 NO 3
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 AVRIL 2006

Allocation des crédits aux établissements

Le conseil d'administration a alloué des crédits de 499 440 750 \$ pour assurer la poursuite des activités dans les établissements du réseau en 2006-2007. Ces sommes ont été rendues disponibles dès le 21 avril.

L'enveloppe globale est de 501 260 781 \$. Cependant, les crédits de développement et de transition de 1 820 031 \$ seront ultérieurement attribués.

L'enveloppe initiale de crédits de 499 440 750 \$ est ainsi répartie :

Établissements publics	445 156 272 \$
Établissements privés conventionnés	18 695 484 \$
Organismes communautaires	15 677 603 \$
Activités de formation et adaptation de main-d'œuvre	455 167 \$
Crédits assujettis à un transfert aux fonds affectés	12 596 479 \$
Crédits transférés au fonds d'exploitation de l'Agence	1 280 730 \$
Crédits non alloués	5 579 015 \$

Lors de la prochaine séance du conseil, on procédera à la répartition des crédits de développement régionaux.

Le président-directeur général, monsieur **Jean-François Foisy**, a précisé que la région pourrait compter sur des crédits de développement de 1,8 M\$, annualisés à 3,4 M\$. Cette somme s'ajoute aux 13 M\$ accordés pour couvrir l'indexation des coûts de système et aux 2,1 M\$ en indexation spécifique pour les coûts additionnels en fournitures médicales et en dépenses pour les médicaments.

Le conseil a voté une motion de félicitations à l'endroit des membres de l'équipe de la Direction des services administratifs qui ont travaillé à ce budget. C'est la directrice des services administratifs, madame **Joyce Thompson-Trudeau**, qui a fait la présentation du budget aux membres du conseil.

Budget de l'Agence

Le conseil a adopté le budget de fonctionnement de l'Agence pour l'année 2006-2007. Le budget en équilibre présente des revenus escomptés de 7 443 969 \$ et une prévision de dépenses de 7 435 642 \$. L'an dernier, les dépenses se chiffraient à 7 243 250 \$.

La masse salariale représente 82 % du budget de l'organisation. La balance est consacrée à des dépenses telles loyer, communications, services achetés, fournitures de bureau, etc.

Projet de loger l'Agence sous un même toit

Le conseil autorise le président-directeur général à poursuivre les démarches entreprises il y a quelques années auprès

du ministère de la Santé et des Services sociaux pour regrouper les trois sites de l'Agence sous un même toit, au siège social du 245 rue du Curé-Majeau à Joliette.

Actuellement, l'Agence occupe aussi le site du 455 boulevard Base-de-Roc, ainsi que celui du 410 boulevard L'Ange-Gardien à L'Assomption.

Le regroupement optimiserait les ressources et l'expertise au sein de l'Agence et réglerait les problèmes de fonctionnalité. Cela permettrait notamment à l'équipe régionale des ressources informationnelles de maximiser sa mise en commun avec les établissements et de travailler ensemble, sur un même site.

La superficie serait en outre augmentée pour combler le manque d'espace qui se situe en deçà des normes. Elle passerait de 3 616 mètres carrés à 4 600 mètres carrés.

Le président-directeur général a précisé que ce projet n'altérerait en rien les priorités de location d'espace pour les établissements du réseau qui se situent dans un tout autre cadre budgétaire. Il s'agit ici de finaliser une démarche déjà amorcée.

Nomination au comité de vérification

Après la présentation du rapport du comité de vérification par madame **Thérèse Lachapelle**, les membres ont élu madame **Merle Parkinson** au 4^e poste vacant au sein de ce comité. Cela complète la formation du comité où siègent également madame **Doris Gagné** et monsieur **Carol Legault**.

Prochaine rencontre

La prochaine rencontre des membres du conseil d'administration aura lieu le :

**Mercredi 17 mai 2006
19 heures**